

Vu pour être annexé à la délibération d'Approbation du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2019

Le Maire,
Alain BOSSON

N°S	REVISIONS		MODIFICATIONS		MISES A JOUR	
	N°1	Approuvée le :	N°1	Approuvée le :	N°1	
Echelle 1/5000	N°2		N°2		N°2	
	REVISIONS SIMPLIFIEES					
Mise au point	N°1				N°3	
	N°2					
CONCEPTION	B.E. DESSIN		FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI		
ESPACES MUTATIONS	TECT		Diffusion R.G.D. 74	septembre 2019		
Le 2811 du Parc ALTAIS 10000 Colombier Tel : 04 50 09 01 30		Parcs d'Activités de la Côte 10000 Colombier Tel : 04 50 09 04 20		Cadastré 2017		

Légende

- Droit de préemption urbain au profit de la commune pour les zones U et AU (délibération disponible à l'approbation)
- "Le territoire entier est concerné par le risque d'exposition au plomb" disposition indicative au titre de l'article R.123-13-14° du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de suris à statuer R151-52-13°

